



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 76092

## Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention du M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des porteurs d'appareils auditifs, au regard des gênes qu'ils subissent lorsqu'ils regardent la télévision. En effet, lors de la diffusion des publicités, le volume sonore de l'émission augmente considérablement. Ce phénomène, déjà dérangeant pour les personnes dotées d'une bonne audition, est particulièrement douloureux pour les porteurs d'appareils auditifs. Rien ne semble justifier ces variations du niveau sonore de l'émission. Il lui demande donc qu'une réglementation soit mise en place afin de supprimer ces désagréments qui rendent très difficile et douloureux le suivi d'une émission de télévision aux porteurs d'appareils auditifs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Destot](#)

**Circonscription :** Isère (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76092

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 2002, page 2503